

Colloque organisé par
le Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire (CRULH),
avec le concours de l'UFR Histoire-Géographie, de l'Université de Lorraine
et du Conseil Régional de Lorraine

Régions, courants, transferts : histoire et politique



Entrée Libre

Programme

MSH, Salle internationale
91 avenue de la Libération à Nancy
Vendredi 12 et Samedi 13 octobre de 10H à 17H30

Vendredi 12 octobre

10b : Accueil des participants

10b30 : Présentation : enjeux historiographiques et perspectives interdisciplinaires (**Jean El Gammal**)

Les thèmes régionaux sont d'autant plus à l'ordre du jour en Europe que le régionalisme et la régionalisation marquent de nombreux pays, à des échelles et selon des modalités spécifiques, parfois non sans conflits ni tensions. Le présent colloque s'efforce de tenir compte de ces développements et de les mettre en perspective en conférant à l'analyse une nécessaire profondeur de champ, à peu près comparable, en termes chronologiques, à celle du colloque publié sous la direction de Christian Gras et Georges Livet, *Régions et régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 1977. Sans négliger les travaux antérieurs à cette publication, il convient de présenter une mise au point historiographique et méthodologique relative au cadre national, et, pour une part, à la Grande Région, voire à l'Europe. De nombreux travaux individuels ou collectifs permettent de diversifier les approches et de travailler sur différents paramètres (acteurs, structures, réseaux, courants, modèles et transferts) en faisant appel non seulement à l'histoire, mais à des disciplines souvent représentées dans le cadre de ce colloque : droit, science et sociologie politiques, géographie, sciences de l'information et de la communication. En suivant un fil chronologique, on abordera successivement les régions, foyers des traditions ; les rapports avec les transformations des Etats, les dynamiques et leurs interprétations récentes.

11b : L'invention de l'Alsace par la monarchie française : ruptures et continuités (**Alain Lemaître**)

Si l'annexion de territoires à l'est du royaume procède tant de l'usage de la force que celui du droit ou de son interprétation, la création d'un conseil souverain ou d'une intendance reflète la volonté d'imposer et de faire reconnaître la souveraineté du roi de France sur des terres nouvellement conquises, en y imposant l'administration de la justice en dernier ressort et un dispositif relatif à la fiscalité. Leurs conditions d'installation et leur développement restent liés d'une part à des considérations d'ordre diplomatique et militaire et d'autre part à une stratégie royale pour assurer, à travers des réseaux, sa domination. Elles montrent aussi la capacité d'adaptation de la monarchie française, tant par choix explicite que par nécessité, à des structures nouvelles, à des conjonctures sans cesse différenciées, ainsi que sa connaissance des droits et usages pluriséculaires en vigueur dans des territoires jusqu'alors étrangers.

On voudrait donc revenir sur les modalités d'une intégration qui reste particulièrement hybride et problématique sous l'Ancien Régime pour mieux comprendre, au travers du cas d'école que constitue l'annexion des territoires qui composent la province d'Alsace, trois éléments constitutifs de l'Etat moderne sous la monarchie française. Dans cette situation de crise que constitue l'annexion, il s'agit de renforcer ses propres structures en se greffant sur la tradition impériale ; cette politique oblige dans le même temps le roi de tisser, comme il est d'usage dans une société organique, des liens étroits avec ses nouveaux sujets et de tirer sa puissance de l'appui que tous peuvent et doivent lui accorder ; enfin, les nouveaux pôles judiciaires, policier ou financier doivent faire la jonction entre droit coutumier et droit souverain du monarque. Ces modalités regardent donc la mise en place des institutions, les hommes qui les composent - étrangers soumis qu'il faut transformer en sujets -, et enfin le droit français que la cour souveraine d'Ensisheim puis de Colmar est censée introduire, appliquer et faire triompher.

11b30 : Pause

11b45 : Pays de la Sarre et Moselle / Lorraine : Relations politiques et interférences, 1850-1935 (François Roth)

Entre ces pays, leurs rapports sont très dépendants des relations franco-allemandes ; on peut distinguer trois phases successives :

1. De 1815 à 1871, ces pays sont séparées par la frontière entre la France et la Confédération germanique. La vallée de la Sarre annexée à la France en 1815 a été incorporée à la Province rhénane. La frontière demeure très perméable mais les régimes politiques sont très différents : le suffrage universel masculin est introduit en France en 1848, en Allemagne pour le Reichstag en 1867. Metz et la Moselle regardent vers Paris. Trèves et Sarrebruck malgré leur éloignement vers Berlin. En Moselle des familles originaires de Rhénanie ou ayant des intérêts en Sarre, jouent un rôle politique comme le baron de Geiger et les Jaunez. On n'observe rien de tel dans la région de Trèves et de Sarrebruck.
2. De 1871 à 1918, à la suite de la guerre franco-allemande de 1870, la Moselle est annexée à l'Empire allemand et devient la Lorraine, l'un des trois départements de la Terre d'Empire d'Alsace-Lorraine. Entre l'Alsace-Lorraine et la Prusse il n'y a plus de frontière nationale et les influences germanisatrices sont encouragées. Elles se font sentir surtout à partir de 1890, en partie par l'intermédiaire des immigrants allemands installés en Lorraine. On constate une double influence, celle de Trèves et celle de la vallée de la Sarre. Trèves, ville catholique avec un évêque d'origine alsacienne, exerce une influence sur les catholiques immigrants, sur la presse (rôle de

l'abbé Dasbach), sur les organisations paysannes, sur les débuts du parti du Centre. De la région de Sarrebruck viennent des syndicalistes catholiques et sociaux démocrates qui sont à l'origine des syndicats dans les houillères de Lorraine. La famille Adt, originaire d'Ensheim dans la Palatinat, s'est installée à Forbach Les patrons sarrois qui ont fondé des usines sœurs et ouvert des mines de fer, envoient des parents ou des cadres en Lorraine. Les Karcher sont à Ars-sur-Moselle. Robert Roechling, fils de Karl, s'est installé à Thionville où il est élu conseiller municipal. Théodor Muller, l'un des dirigeants du parti libéral à Metz, s'installe à la tête de la Chambre de Commerce. Les deux espaces politiques demeurent certes bien distincts mais les interférences sont de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que dure l'annexion.

3. De 1918 à 1935, la victoire française met brutalement fin à tous ces rapprochements. La Lorraine redevient la Moselle et regarde de nouveau vers Paris. La Sarre est séparée du Reich pour devenir jusqu'au plébiscite de 1935 un territoire placé sous la tutelle de la Société des Nations et où l'influence française forte jusque vers 1925 s'affaiblit ensuite assez vite. Les liens qui s'étaient établis durant l'annexion, sont détruits par l'expulsion des hommes politiques immigrés et des cadres industriels qui les soutenaient. Les références politiques sont plus résistantes, à gauche comme à droite. A gauche la presse communiste de langue allemande véhicule un vocabulaire et des thématiques proches du KPD jusqu'à la fin des années 1920. Le parti catholique autonomiste de Victor Antoni n'est pas éloigné du Centre catholique, au moins à ses débuts. En Sarre l'hostilité à la présence française est latente ; elle se manifeste lors des grèves dans les houillères contrôlées par la France ; les liens avec les partis du Reich demeurent et se renforcent dans les années 1930 au fur et à mesure que l'on se rapproche de la date du plébiscite de 1935.

12h30 : Déjeuner

14h15 : Nancy, Luxembourg, Bruxelles : le cas des premiers congrès internationaux des Américanistes (1875-1879) (Etienne Logie)

En 1875 s'ouvre à Nancy le premier Congrès international des Américanistes dans le contexte particulier des lendemains de la défaite française face à l'Allemagne. L'accueil d'une telle réunion réunissant des savants, spécialistes de l'Amérique précolombienne, venus du monde entier dépasse le simple cadre de l'hébergement

pour devenir un enjeu politique voire nationaliste. Les Français s'emploient en effet, avec une habileté certaine, à développer une stratégie d'évitement de l'Allemagne, dont plusieurs villes se proposent pour recevoir un Congrès, en favorisant Luxembourg (1877) puis Bruxelles (1879). L'étude des souscripteurs met en lumière la façon dont les frontières nouvellement dessinées peuvent être ressenties. Enfin, ces réunions scientifiques s'appuient sur des institutions dans chaque ville hôte qui tissent à cette occasion des liens étroits.

14h45 : Les gaullistes, la région et la régionalisation (François Audigier)

La décision de de Gaulle d'inscrire la régionalisation parmi les deux thèmes soumis à l'approbation des Français lors du référendum du printemps 1969 surprit de nombreux observateurs qui attendaient plutôt un texte sur la Participation et qui voyaient surtout le chef de l'Etat comme un Jacobin attaché à une tradition de centralisation. De fait, sous la IVème République, le gaullisme d'opposition, pourtant demandeur d'une réforme de l'Etat, n'avait jamais conçu cette dernière sous la forme d'une redistribution des prérogatives étatiques au profit des collectivités territoriales. Le RPF défendait au contraire l'autorité centrale de l'Etat face à une Troisième Force (démocrates-chrétiens, modérés, socialistes et radicaux) globalement héritière du régionalisme girondin. Pourtant, une fois revenu au pouvoir, de Gaulle accéléra la dynamique de régionalisation amorcée dès la décennie précédente avec les programmes d'action régionale de 1955-1956. C'est l'action de Michel Debré dès 1960 avec les circonscriptions d'action régionale, c'est le discours de Lyon en mars 1964 où le Président déclare que « l'effort multiséculaire de centralisation ne s'impose plus désormais », c'est la loi de juillet 1964 créant la région parisienne pilotée par le préfet Delouvrier, c'est enfin le référendum de 1969 sur la régionalisation et la réforme du Sénat. Cette communication entend expliquer les raisons et origines de ce changement d'attitude. Nous montrerons la véritable nature de cette régionalisation gaulliste qui ne doit pas être comprise comme une décentralisation à proprement parler mais comme le moyen d'assurer la rénovation de l'Etat. La planification et l'aménagement du territoire en vue de moderniser l'économie exigeait une rationalisation administrative capable de remédier aux déséquilibres régionaux. Pour de Gaulle, la régionalisation présentait l'autre mérite de redistribuer de manière plus juste les pouvoirs politiques en favorisant les acteurs de proximité et en assurant une meilleure représentation aux institutions locales, la réforme s'inscrivant en cela dans une logique de participation chère au chef de l'Etat. Après avoir rappelé les étapes de cette régionalisation gaulliste et en avoir montré les ambiguïtés (l'Etat exerça au début un contrôle total sur ce processus de réorganisation territorial...), nous observerons comment les héritiers du néo-

gaullisme se sont positionnés, de Georges Pompidou à Nicolas Sarkozy sur cette question.

15h15 : Pause

15h30 : Droites parlementaires, espaces régionaux et construction européenne en Alsace-Lorraine (1958-2005) (Jérôme Pozzi)

Les parlementaires lorrains et alsaciens entretiennent avec l'Europe un lien privilégié, comme le montre la lecture des mémoires d'un certain nombre d'hommes politiques élus de ces deux régions. L'étude de quelques itinéraires de parlementaires (députés, sénateurs et députés européens) issus des familles démocrates-chrétiennes et gaullistes permet de mettre en évidence leur lien particulier avec la construction européenne, dont la réconciliation franco-allemande, notamment chez les élus alsaciens, peut être considérée comme la matrice de leur engagement et le bilinguisme comme un vecteur essentiel. La conjonction de ces deux éléments a contribué à faciliter le rapprochement avec l'ennemi d'hier. Les figures de Pierre Pflimlin en Alsace ou celle moins connue de Jean Seitlinger en Lorraine – qui peut être considéré à bien des égards comme un héritier de Robert Schuman – montrent à quel point l'Europe a été l'idéal de ces parlementaires des Marches de l'Est par-delà les générations. Toutefois, cette permanence du sentiment européen ne trouve pas toujours sa consécration dans la forte mobilisation de l'électorat de la France du Nord-Est. Si la participation est moins élevée aux élections européennes (1979, 1984, 1989, 1994, 1999, 2004) que lors des référendums (1972, 1992, 2005), il existe également un degré de mobilisation plus important à mesure que l'on se rapproche de la frontière. Sur ce point, le Bas-Rhin – seul département des six étudiés à avoir voté oui au référendum du 29 mai 2005 – est le théâtre d'un européisme militant et revendiqué, alors que d'autres départements, moins frontaliers, se montrent plus réticents à l'égard de l'Europe, voire eurosceptiques. Nous retrouvons là un clivage entre une Europe vécue (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin) et une Europe perçue (Vosges, Meuse, Meurthe-et-Moselle), voire déformée par les intéressés, au gré d'enjeux qui sont plus souvent nationaux qu'européens. Par ailleurs, les députés européens du Nord-Est, à l'instar de Nathalie Griesbeck ou de Joseph Daul, se montrent particulièrement attentifs à la poursuite de l'intégration européenne et sont devenus des spécialistes reconnus des arcanes du Parlement de Strasbourg. A leur manière, ils tentent de poursuivre le « rêve européen » cher aux Pères de l'Europe.

16b : Les acteurs politiques de la genèse d'une région «sans qualités» : ambitions urbaines et quête d'identité de la région Centre (Pierre Allorant)

La région Centre, mal identifiée, est le plus souvent présentée comme à la fois le relief résiduel d'un partage du territoire national entre « vraies » régions à identité historique ancrée, et comme un appendice de l'Île-de-France, fruit hasardeux d'un découpage technocratique obsolète dont la constitution de Grandes Régions viendrait opportunément clore l'existence. Ce lieu commun correspond-t-il à la genèse de cet ensemble de territoires issus du domaine royal, marqué par des tempéraments départementaux contrastés et par de fortes rivalités entre ambitions urbaines ? L'analyse du rôle des grands notables politiques des années soixante, de Pierre Sudreau et Michel Debré à Jean Royer et Roger Secrétain, éclaire différemment l'histoire d'une région « sans qualités », aux contours d'emblée controversés, au nom qui défie toute cristallisation de sentiment d'appartenance. Au « cœur de France », son slogan de communication des années quatre-vingt-dix, cette éphémère région capitale, entrepôt et grenier parisiens au point de jonction du val de la Loire moyenne, se situe bien, depuis le XIX^e siècle jusqu'aux récents débats sur la réforme territoriale, au centre de la problématique régionale, comme une clef de voûte masquée du système territorial français.

16b30 : Le fédéralisme allemand un modèle pour l'Europe ? (Chantal Metzger)

Le fédéralisme allemand puise ses racines dans la longue histoire allemande. Il remonte même au Saint-Empire romain germanique », structure impériale souple dans laquelle coexistaient plus de 350 Etats ou villes libres. Le pouvoir central a été progressivement marginalisé face à cette multitude d'Etats impossibles à gérer. Les Allemands tenaient à leurs particularismes et l'historien mayençais Niklaus Vogt expliquait, à la veille de la Révolution française, les raisons qui lui faisaient préférer les petits Etats à un Etat centralisé. En effet, écrivait-il : « Un prince ou une république dans notre empire saura mieux protéger les intérêts locaux qu'un souverain qui exercera son autorité de loin »¹. Ce point de vue était partagé par ses contemporains mais au 19^e siècle, après la Révolution française et les conquêtes napoléoniennes tout change. Les Allemands souhaitent un Etat national, ils n'y parviennent pas en 1848-1849. L'Unité allemande sera l'œuvre de Bismarck. Il réussit à maintenir un équilibre entre les aspirations unitaires et le respect des traditions et des régionalismes. D'après sa constitution, l'Empire allemand est déjà un Etat fédéral. Ce système perdure sous la République de Weimar mais le fédéralisme disparaît totalement sous le Troisième Reich.

1 - N. Vogt, *Über die europäische Republik*, Francfort, 1788, t. 1, p. 96-101.

Or au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les Alliés sont tous d'accord pour rejeter le centralisme et la concentration des pouvoirs en Allemagne. La loi fondamentale de Bonn acceptée par les Alliés occidentaux, en mai 1949 instaure en RFA un régime fédéral avec une répartition des compétences entre l'Etat central (le Bund) et les Etats fédérés ou Länder. Ceux-ci comme sous l'Empire et sous la République de Weimar, ont une chambre qui leur est réservée, le Bundesrat, à côté du Bundestag, équivalent de la Chambre des députés. Ce système qui est au départ conçu comme un système de séparation des compétences présente des risques évidents de concurrence. Il évolue au cours des années, vers la centralisation voire l'uniformisation qui caractérise la plupart des Etats fédéraux. On a parlé d'un Etat unitaire déguisé. Les Länder ont ainsi dû lutter, au sein du Bundesrat, contre ce centralisme qui limite leur marge de manœuvre. Au niveau européen, les Länder ont un rôle à jouer, car l'article 23 de la Loi fondamentale de Bonn permet leur participation à la politique européenne. L'Union européenne est confrontée à un gouvernement allemand entravé par des Länder, qui tiennent à participer aux décisions touchant à leur domaine de compétence. Or au sein de l'Europe, certains Etats ont des régions dotés d'un statut constitutionnel, et ces régions en suivant le modèle allemand vont-elles aussi exiger plus de pouvoir au sein notamment du Comité des régions ?

Samedi 13 octobre

9h30 : Les modes de scrutin et la structuration des partis dans le cadre régional (**Thierry Choffat**)

Depuis 1986, des élections régionales sont régulièrement organisées en France. Au fil du temps, les modes de scrutin ont évolué afin de s'adapter aux difficultés liées à la récurrente absence de majorité au sein des conseils régionaux (poids du FN, des Verts...).

Tour à tour, on a pratiqué le scrutin proportionnel, à un puis deux tours, sans puis avec une surprime pour la répartition des sièges. Le cadre de l'élection est passé du département à la région. Cette absence de stabilité dans le mode de scrutin et surtout les réticences à passer à une élection régionale dans un cadre purement régional, est sans doute l'une des raisons essentielles à la faible structuration des partis politiques français dans l'espace régional. Peu de mouvements disposent d'instances régionales au-dessus (ou à la place) des traditionnelles fédérations départementales. La réforme territoriale en cours et l'éventuelle création de conseillers territoriaux ne vont-elle pas dans le même sens ?

10h15 : La Grande Région, nouvelle forme de régionalisation, nouveau régionalisme (**Eric Auburtin**)

Depuis les années 1970, la coopération transfrontalière se formalise petit à petit aux frontières des Etats français, allemand, belge et luxembourgeois au fur et à mesure des évolutions de la construction européenne.

En effet, sous l'incidence conjointe de la décentralisation et de la politique régionale communautaire, les élus locaux ont décidé progressivement depuis le milieu des années 1990 de se réunir régulièrement tous les ans et demi à l'occasion des Sommets de la Grande Région qui associent la Lorraine, le Luxembourg, la Sarre, la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat, tribune autant que cadre à de nouvelles orientations et actions transfrontalières. Constituant un attelage institutionnel particulièrement hétéroclite, il n'en reste pas moins, qu'au-delà des effets d'annonce et des sommets plus ou moins médiatisés, la Grande Région dessine une nouvelle forme de régionalisation à l'échelle européenne. Cette territorialisation prend forme à différents niveaux d'analyse spatiale, non seulement à l'échelle interrégionale mais aussi au sein d'agglomérations

transfrontalières, de réseaux de villes ou universitaires voire même de parcs naturels transfrontaliers.

L'objet de cette intervention est de montrer dans quelle mesure ce territoire de projets que constitue la Grande Région peut devenir un nouvel objet cohérent d'aménagement du territoire progressivement approprié par les acteurs et les citoyens résidant dans la Grande Région ? Nous examinerons les modalités, les stratégies et les représentations de cette construction « grand-régionale » et nous nous demanderons à cette occasion si elle constitue finalement un autre avatar de « l'Europe des régions », une nouvelle forme de régionalisme.

11h : Pause

11h15 : La naissance d'un sillon lorrain élargi (Julien Gingembre, Jean-Pierre Husson)

Mondialisation rime avec montée en puissance d'objets géographiques inédits et en particulier avec le rayonnement, la lisibilité et l'étalement/dilution du fait urbain, jusqu'à s'interroger sur ce qui demeure du processus fort ancien de construction de la cité, des formes d'urbanité qui l'accompagnaient et encore des pratiques de la ville. Désormais, tous ces modèles sont fortement renouvelés dans leurs contenus, leurs finalités, leurs évolutions et scénarios d'avenir à établir. Le Sillon Lorrain se situe dans la fourchette basse de la construction de ce processus, tant par sa taille et sa configuration en grappes étirées que par le caractère tardif de la réflexion conduite, longtemps freinée par les déchirures de l'histoire subies par ce territoire transfrontalier, aux frontières fortifiées, translatées puis gommées.

La communication s'interroge d'abord de savoir si le sillon peut faire métropole en gérant ses héritages et en ayant la capacité à créer ensemble une nouvelle forme urbaine qui serve à mutualiser, mieux vivre et encore léguer aux générations à venir un système urbain viable, voire enviable et intégrateur.

Le chantier étant immense et seulement à ses débuts, sa faisabilité est ici énoncé par deux angles d'approches : d'abord la mise en gouvernance de ce territoire de projet trop longtemps soumis à des décisions exogènes ; ensuite l'invention d'une nouvelle forme de culture afin de fédérer les forces, ce qui est rendu nécessaire et urgent mais peut également être contraire à l'application du principe d'équité des territoires.

12h30 : Déjeuner

14b : La coopération syndicale transrégionale – évolution historique, structures d’organisation et formes de communication dans l’espace Saar-Lor-Lux (**Hans Jürgen Lüsebrink, Julia Frisch, Thomas Schmidtgall**)

Lié à un projet de recherche interdisciplinaire subventionné par la Fondation Hans Böckler, cette communication se propose de retracer et d’analyser la mise en place et les structures d’organisation et de communication du Conseil Syndical Interrégional / Interregionaler Gewerkschaftsrat existant depuis l’année 1976 dans l’espace Saar-Lor-Lux, puis dans la Grande Région, et qui a servi de modèle en Europe par la suite, sous un angle triple:

1. celui, d’abord, de son évolution historique marquée par les convergences, mais aussi les divergences socio-politiques et culturelles du mouvement syndical en France, en Allemagne et dans les autres régions de l’espace Saar-Lor-Lux ;
2. celui, ensuite, des structures d’organisation mises en place et de leur fonction socio-politique ;
3. et celui, enfin, des formes de communication instituées visant à sensibiliser l’opinion publique de l’espace Saar-Lor-Lux pour les problèmes liés aux transformations des industries traditionnelles et à formuler des positions communes ou tout au moins convergentes. Cette analyse vise à mettre en lumière les défis et les enjeux liés aux conceptions divergentes en matière de syndicalisme, aux problèmes de traduction franco-allemands et aux sociabilités différentes notamment en France et en Allemagne.

15b : Pause

15b15 : Représentations de la Lorraine et voyages officiels dans la première moitié du XIX^e siècle (**François-Xavier Martischang**)

Les voyages officiels qu’effectuaient les souverains et les membres de leur famille en province peuvent être considérés comme de véritables enquêtes, permettant aux gouvernants de mieux connaître les diverses parties du pays dont ils avaient la charge. Ils revêtaient dès lors une importance cruciale pour les autorités locales et les acteurs les plus importants de l’économie, qui s’efforçaient de promouvoir leur région, en la présentant sous un jour positif voire laudateur, sans pour autant masquer certaines

difficultés afin d'obtenir des aides du gouvernement. A partir du cas des départements lorrains dans la première moitié du XIX^e siècle, avant que la révolution industrielle ne les transforme profondément, cette communication se propose d'examiner l'image que les autorités locales voulaient que les dirigeants retiennent de cet espace, afin d'en mettre en évidence les objectifs et les enjeux. Cela permettra, en outre, de s'interroger sur l'existence ou non d'une image homogène à l'échelle de la Lorraine, malgré la départementalisation. A l'échelle de la France, les départements lorrains se caractérisent par leur situation frontalière et leur patriotisme, ainsi que par leur attachement apparent au régime en place. A l'échelle intra-régionale, la vision que les gouvernants avaient de l'espace lorrain et de son économie n'était que partielle, mais centrée sur ce qui était alors jugé le plus significatif.

16b : Table ronde sur les enjeux politiques

17b15 : Conclusions (**Chantal Metzger**)

Le colloque « Régions, courants, transferts : histoire et politique » des 12-13 octobre 2012 est une manifestation scientifique destinée à situer dans la durée et dans l'espace des réflexions de chercheurs de plusieurs disciplines (histoire, sciences politique, géographie) afin de proposer au public, y compris sous la forme d'une table ronde, des réflexions sur la construction des régions à l'échelle de la Lorraine et de la Grande Région, avec des éléments de comparaisons nationaux (région Centre) et internationaux (Bretagne, Ecosse, Galice). L'objectif est de rendre compte des traditions, des mutations et des « modèles » dans une Europe en mouvement.

L'intérêt du colloque tient aussi aux perspectives offertes par la mise ne place de l'Université de Lorraine, en fonction des enjeux territoriaux, politiques et culturels.

Contact :

Jean.El-Gammal@univ-lorraine.fr

Image : © Union européenne, 1995-2012



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



La Région
Lorraine